



Fumer au restaurant

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 septembre 2003

Je me demande si à Marseille, les restaurateurs et autres connaissent la loi Evin ? Je me fais fort de donner des adresses.

Réponse :

Les restaurants de Marseille comme ceux du reste de la France, ne respectent pas, dans leur grande majorité, la protection contre le tabagisme. Les non-fumeurs, en effet, victimes de pressions multiples, n'osent plus exiger le respect de leurs droits ou n'ont pas la possibilité de le faire imposer par le juge (trop long et coûteux) ou par les officiers de police judiciaire qui trouvent toutes les bonnes raisons pour ne pas intervenir. Comme les non-fumeurs ne se manifestent pas ou ne fréquentent plus les restaurants enfumés, il est logique que les restaurateurs pensent, à tort, que tous leurs clients fument. Ils ignorent que 70% des Français sont non-fumeurs et que leur clientèle leur échappe.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau